

LE PREFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE

AVIS D'OUVERTURE D'UNE CONSULTATION DU PUBLIC

Par arrêté préfectoral du 5 novembre 2019, le préfet de Meurthe-et-Moselle a prescrit l'ouverture d'une consultation du public qui se déroulera à la mairie de BARBAS (siège de la consultation) et à la sous-préfecture de LUNEVILLE, du lundi 2 décembre 2019 au lundi 30 décembre 2019 inclus.

Cette consultation du public porte sur la demande d'enregistrement présentée au titre de la législation sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) par l'EARL DE BASSIGNY en vue de l'augmentation de son élevage de bovins à l'engraissement à 800 animaux à BARBAS, route d'Ancerviller.

Les communes situées dans un rayon de 1 km autour du périmètre de l'installation projetée sont les suivantes : ANCERVILLER, BARBAS, DOMEVRE-SUR-VEZOUZE et HALLOVILLE.

Cette demande comporte également un plan d'épandage. Les communes concernées par le plan d'épandage sont les suivantes : ANCERVILLER, BARBAS, BLAMONT, FREMONVILLE, HALLOVILLE, HARBOUEY, MIGNEVILLE, NEUVILLER-LES-BADONVILLER et PARUX.

Le dossier pourra être consulté par le public pendant toute la durée de la consultation selon les modalités suivantes :

- à la mairie de BARBAS aux jours et heures habituels d'ouverture au public (le mercredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h30) ainsi que le mardi 24 décembre 2019 de 9h00 à 11h00 (sous réserve de modifications) ;
- à la sous-préfecture de LUNEVILLE (8 rue de Sarrebourg à LUNEVILLE, pôle « Collectivités territoriales »), du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 (sous réserve de modifications) ;
- sur le site internet de la préfecture de Meurthe-et-Moselle à l'adresse suivante : www.meurthe-et-moselle.gouv.fr - Rubriques « Politiques publiques » - « Enquêtes et consultations publiques » - « Consultations publiques » - « Liste des consultations publiques en cours ».

Le public pourra formuler pendant toute la durée de la consultation ses observations sur le projet selon les modalités suivantes :

- sur les registres à feuillets non mobiles disponibles à la mairie de BARBAS et à la sous-préfecture de LUNEVILLE aux jours et heures d'ouverture indiqués ci-dessus ;
- par courrier à adresser à la préfecture de Meurthe-et-Moselle - Bureau des procédures environnementales - 1 rue Préfet Claude Erignac - CS 60031 - 54038 NANCY CEDEX ;
- par voie électronique à l'adresse suivante : pref-enquetepublique@meurthe-et-moselle.gouv.fr

A l'issue de la procédure d'instruction, le préfet de Meurthe-et-Moselle statuera par arrêté préfectoral sur la demande objet de la présente consultation. La décision finale sera soit un arrêté préfectoral d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par arrêté ministériel, soit un arrêté préfectoral de refus d'enregistrement.